

AGENCE FINANCIERE DE BASSIN
SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 90-8 DU 18 MAI 1990
RELATIVE AU FINANCEMENT DE PROJETS D'EXTENSION
ET CREATIONS INDUSTRIELLES

Le Conseil d'Administration de l'agence financière de bassin Seine-Normandie

- Vu le rapport du Directeur de l'agence financière de bassin Seine-Normandie
- Vu les avis des commissions des aides du 13 décembre 1989, du 7 février 1990 et du 4 avril 1990,

DELIBERE

Article unique

Des prêts pour épuration d'effluents industriels seront apportés suivant les modalités rappelées dans les PCF numéros 900027, 900112, 900156, 900472, 900476, 900561.

Le Secrétaire,
Directeur de l'agence



P.-F. TENIERE-BUCHOT

Le Président
du conseil d'administration


Olivier PHILIP